selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Identificateur de produit

Nom du produit AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000403

Numéro d'enregistrement

de produit

34867

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 2

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H331 Toxique par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	31.77
carfentrazone-ethyl	carfentrazone- ethyl	128639-02-1	3.53
glycerol	glycerol	56-81-5	>= 5 - < 10 *
Solvent naphtha (petro- leum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	>= 1 - < 5 *
2-methylnaphthalene	2- methylnaphtha- lene	91-57-6	>= 1 - < 5 *
toluene	Toluene	108-88-3	>= 1 - < 5 *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 1 - < 5 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Toxique par inhalation.

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone

oxvdes de soufre

Oxydes d'azote (NOx) Composés halogénés

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Composés chlorés Composés de fluor

Autres informations

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimi-

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation conformément aux réglementations locales / nationales

nation.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glycerol	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
	ļ	VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro-	ACGIH

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

			carbure total)	
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Frac-	1 mg/m3	ACGIH
		tion		
		inhalable)		
2-methylnaphthalene	91-57-6	TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.5 ppm	CA QC OEL
			0.05 ppm	ACGIH
			3 mg/100 cm2	
toluene	108-88-3	TWA	50 ppm	CA AB OEL
			188 mg/m3	
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Va-	50 ppm	CA ON OEL
		peur et aéro-	155 mg/m3	
		sol)		
		LMPT (aéro-	10 mg/m3	CA ON OEL
		sol)		

### Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
toluene	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la se-maine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI
		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : liquide

Forme : liquide visqueux

Couleur : blanc cassé à blanc, jaune-orange

Odeur : de type solvant

pH : 4.4

Point de fusion/congélation : 123 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 91 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Auto-allumage

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

Donnée non disponible

rieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 9.99 lb/gal

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation d'aérosols.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.27 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,050 mg/kg

Composants:

Sulfentrazone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,689 mg/kg

Symptômes: ataxie, convulsions cloniques, Décès

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3

Symptômes: ataxie, Difficultés respiratoires

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: EPA OPP 81-2

BPL: oui

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

carfentrazone-ethyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5,143 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis

Symptômes: Tremblements

BPL: oui

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3

Symptômes: Tremblements, chromodacryorrhée, Écoulement

nasal BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

BPL: oui

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau. Remarques: pas de mortalité

glycerol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 11,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): 11 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye, mâle et femelle): 56,750 mg/kg

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

2-methylnaphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,630 mg/kg

toluene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,580 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 25.7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

CL50 (Rat, femelle): 30 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : (Lapin): 12,267 mg/kg

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère d'essai: vapeur Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

## Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

**Composants:** 

Sulfentrazone:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : EPA OPP 81-5

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : irritation légère

BPL : oui

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

2-methylnaphthalene:

Résultat : Irritation de la peau

toluene:

Espèce : Lapin

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Irritation de la peau

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

### Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : EPA OPP 81-4

BPL : oui

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : EPA OPP 81-4

BPL : oui

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

toluene:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

## Sensibilisation cutanée ou respiratoire

## Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

## Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Produit:** 

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Composants:

Sulfentrazone:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

carfentrazone-ethyl:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

toluene:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris Système de test: Cellules de lymphome de souris

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

carfentrazone-ethyl:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: U.S. EPA 84-2

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Espèce: Rat (mâle) Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

BPL: oui

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Pas de potentiel génotoxique

glycerol:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

2-methylnaphthalene:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur

Système de test: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

toluene:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce: Rat Résultat: négatif

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

> Espèce: Souris Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

**Produit:** 

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 3 mg/kg p.c./jour LOAEL : 12 mg/kg p.c./jour Méthode : U.S. EPA 83-5

Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée

Organes cibles : Foie BPL : oui

Espèce : Souris, femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 80 semaines
NOAEL : 10 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 110 mg/kg p.c./jour
Méthode : U.S. EPA 83-5

Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée

Organes cibles : Foie BPL : oui

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

glycerol:

Espèce : Rat Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 years années

Résultat : négatif

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1.8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

2-methylnaphthalene:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 81 w

Dose : 750, 1500 ppm
LOAEL : 750 ppm
Résultat : équivoque
Symptômes : Tumeur
Organes cibles : Poumons

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Composants:** 

Sulfentrazone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2

mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour

Méthode: EPA OPP 83-3

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: LOAEL F1: 25 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Malformations squelettiques.

Organes cibles: rate Méthode: EPA OPP 83-3

carfentrazone-ethyl:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion Fertilité: NOEL: 4,000 ppm

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

glycerol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

toluene:

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Résultat: Effets tératogènes.

Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont

été observés

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction

sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

## STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

2-methylnaphthalene:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou des vertiges.

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:** 

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

**Composants:** 

Sulfentrazone:

Organes cibles : système hématopoïétique

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

toluene:

Voies d'exposition : Inhalation Organes cibles : oreille interne

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 19.9 mg/kg LOAEL : 65.8 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90-days BPL : oui

Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Souris, mâle

NOAEL : 60 mg/kg

LOAEL : 108.4 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90-days

Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Chien, mâle NOAEL : 10 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

LOAEL : 28 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90-days

Organes cibles : système hématopoïétique, Foie

carfentrazone-ethyl:

Souris, mâle Espèce NOAEL 143 mg/kg LOAEL 571 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 90 days Méthode EPA 82-1 **BPL** oui Sang, Foie Organes cibles

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOEL : 150 mg/kg LOAEL : 500 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 days Organes cibles : Sang

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOEL : 50 mg/kg
NOAEL : 150 mg/kg
LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 months
BPL : oui

Organes cibles : Sang
Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 58 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : EPA 82-1
BPL : oui

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d

Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L

Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
NOAEL : 0.165 mg/l
LOAEL : 0.662 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Symptômes : irritation des voies respiratoires

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 Months

2-methylnaphthalene:

Espèce : Souris, femelle LOAEL : 50.3 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 81 w

Dose : 0, 50.3, 107.6 mg/kg-d

Symptômes : effets pulmonaires, effets sur le système immunitaire

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 30 w
Nombre d'expositions : 2/w

Dose : 119 mg/kg-application Symptômes : effets pulmonaires

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

toluene:

Espèce : Rat NOAEL : 625 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Symptômes : effets sur le système nerveux central

Espèce : Rat
NOAEL : 0.098 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

Espèce : Rat
LOAEL : 2.261 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère d'essai : vapeur

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,700 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg LOAEL : 160 mg/kg Voie d'application : Inhalation

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Durée d'exposition : 90 Days

### Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

### Sulfentrazone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

## Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Évaluation de l'exposition humaine

## **Composants:**

## Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

2-methylnaphthalene:

Contact avec la peau : Organes cibles: Peau

Symptômes: Irritation

### Effets neurologiques

## **Composants:**

### Sulfentrazone:

Neurotoxicité observée dans les études sur les animaux

### carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### **Autres informations**

### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

### Composants:

### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Remarques

Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonite chimique ou un œdème pulmo-

naire

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

### **Composants:**

### Sulfentrazone:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: EPA OPP 72-1

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 93.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: EPA OPP 72-1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 14.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 32.8 mg/l Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.031

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 0.042 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 5.9 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 3,160 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 100 ppm

Point final: Test de reproduction

NOEL (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 100 ppm

Point final: Test de reproduction

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 25 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

carfentrazone-ethyl:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.55 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 1.14 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: EPA OPP 72-1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0133 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.00933

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 16 μg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 12 µg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

CE50 (Skeletonema costatum (Diatomée)): 15 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 22 µg/l

Durée d'exposition: 89 d

Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.118 mg/l

Durée d'exposition: 102 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.309 mg/l

Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (boue activée): 1,000 mg/l

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 820 mg/kg

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: Directives du test 217 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,250 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1000 ppm

Point final: Test de reproduction

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 μg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Données sur la toxicité pour

le sol

Nocif envers l'environnement terrestre.

glycerol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 885 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

2,900 mg/l

Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

2-methylnaphthalene:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1.49 mg/l

Point final: Immobilisation Type d'essai: Essai en statique

toluene:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 5.5 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50: 3.78 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 134 mg/l Durée d'exposition: 3 h

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

34,100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

### Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

Sulfentrazone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lu-

mière.

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 24 h

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

toluene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d

Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

Sulfentrazone:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

BPL: oui

Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 9.8 pH: 7

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 176

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 305E de l'OECD

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.7 (20 °C)

glycerol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.75 (25 °C)

pH: 7.4

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.72

Méthode: QSAR

2-methylnaphthalene:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.86

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.73 (20 °C)

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version 1.3

Date de révision: 12/17/2024

Numéro de la FDS: 50000403

Date de dernière parution: 10/13/2023 Date de la première parution: 08/03/2021

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

Mobilité dans le sol

**Composants:** 

Sulfentrazone:

Mobilité : Milieu: Eau

Remarques: Distribution prévue dans les compartiments envi-

ronnementaux

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 43 ml/g, log Koc: 1.63

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans

une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2.93

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

> Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfentrazone, Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Sulfentrazone, Carfentrazone-ethyl)

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

NPRI Composants : toluene

naphthalene ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI: Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### **PMRA/PCPA Information**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Provoque une irritation des yeux, Nocif en cas d'inhalation, Nocif en cas d'ingestion, Nocif s'il est absorbé par la peau., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés.

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résul-

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **AUTHORITY STRIKE™ HERBICIDE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/13/2023 1.3 12/17/2024 50000403 Date de la première parution: 08/03/2021

tats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

## Préparé par:

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique